

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 décembre 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2021-12-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 16 et du 30 novembre 2021
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2021-362 concernant l'économie de l'eau potable
- 7- Adoption du règlement 2021-363 concernant la limite de vitesse sur le chemin Dugesclin
- 8- Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable
- 9- Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2022
- 10- Nomination du maire suppléant
- 11- Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 12- Affectation d'une somme au fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 13- Création d'une réserve financière et affectation d'une somme pour l'achat d'équipements à neige
- 14- Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-364 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité pour l'année 2022.
- 15- Dépôt du rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI
- 16- Paiement semaine de vacances – Inspecteur municipal
- 17- Augmentation salariale des employés municipaux 2022
- 18- Approbation de paiement DP-1 Groupe Michel Leclerc

- 19- Approbation du budget révisé O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 20- Demande de don M. Léandre Albert
- 21- Demande de don Fondation du CISSS du Rocher-Percé
- 22- Avance de fonds – Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 23- Caisse Desjardins du Littoral gaspésien – Contribution REEE 2021
- 24- Autres sujets : Embauche – Chauffeur-opérateur-journalier
 Demande d'autorisation traçage piste de motoneige aux
 abords de la route Saint-Paul - Chalet du Pont rouge
- 25- Période de questions
- 26- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2021-12-201 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 ET 30 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 16 et du 30 novembre 2021 tels que rédigés.

2021-12-202 CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de novembre 2021.

2021-12-203 LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2021.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de novembre 2021.

Les membres du conseil municipal ont reçu les règlements numéros 2021-362, 2021-363 et le projet de règlement 2021-364 au moins 72 heures avant la présente séance et il y a dispense de lecture pour ces règlements.

2021-12-204 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-362 CONCERNANT L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2021-362 modifiant le règlement numéro 2012-282 ayant pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

2021-12-205

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-363 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DUGUESCLIN

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2021-363 concernant la limite de vitesse sur le chemin Duguesclin.

2021-12-206

RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose le rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau.

2021-12-207

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui débiteront à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 11 janvier	19 h 30
Mardi, 8 février	19 h 30
Mardi, 8 mars	19 h 30
Mardi, 12 avril	19 h 30
Mardi, 10 mai	19 h 30
Mardi, 14 juin	19 h 30
Mardi, 12 juillet	19 h 30
Mardi, 9 août	19 h 30
Mardi, 13 septembre	19 h 30
Mardi, 11 octobre	19 h 30
Mardi, 8 novembre	19 h 30
Mardi, 13 décembre	19 h 30

2021-12-208

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Patrick Lebreux maire suppléant pour un mandat de 4 ans.

2021-12-209

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c.31) (« P.L.49»);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 378.2 LERM ;

2021-12-210

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2021-12-209, la Municipalité a conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévue à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 12 000 \$ pour l'exercice financier 2021 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

2021-12-211

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE ET AFFECTATION D'UNE SOMME POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est lié par un contrat d'entretien des routes avec le Ministère du Transport du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport exige que le contractant soit doté d'un camion âgé de moins de 20 ans comme exigences;

CONSIDÉRANT QUE le camion de la Municipalité est de l'année 2006

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire changer sa flotte de véhicule pour répondre aux standards du M.T.Q.

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal crée une réserve financière pour l'achat d'un nouveau camion à neige et y affecte une somme de 20 000\$ pour l'exercice financier 2021.

2021-12-212

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-364 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

Avis de motion est donné par Jeannot Couture, conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2021-364 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité et il présente également le projet de règlement numéro 2021-364.

2021-12-213

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

Le directeur général dépose les rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI.

2021-12-214

PAIEMENT SEMAINE DE VACANCES – INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte de monnayer une semaine de vacances à M. René Desbois.

QUE le conseil municipal approprie les sommes nécessaires pour payer la dépense ci-haut mentionnée dans le poste budgétaire 02 61000 497.

2021-12-215

AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2022

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accorde une augmentation de salaire de 2.9 % à tous les employés pour l'année 2022.

2021-12-216

APPROBATION DE PAIEMENT DP-1 GROUPE MICHEL LECLERC

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de DP-1 Groupe Michel Leclerc au montant de 170 710.55 \$ taxes incluses.

2021-12-217

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ O.M.H. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les révisions budgétaires de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 25 novembre 2021 qui établissent la participation de la Municipalité. La participation passe de 5 018\$ à 6 423\$.

2021-12-218

DEMANDE DE DON M. LÉANDRE ALBERT

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal offre un don de 200\$ à M. Léandre Albert pour la Maison de soins palliatifs Le Phare Enfants et Familles

2021-12-219

DEMANDE DE DON FONDATION DU CSSS DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal offre un don de 200\$ à la fondation du CSSS du Rocher-Percé.

2021-12-220

AVANCE DE FONDS – CORPORATION ÉCONOMIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé va engager 1 personne subventionnée ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a besoin d'une avance de fonds pour payer le salaire de la personne en attendant la subvention salariale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une avance de 4 500 \$ à la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Le remboursement de cette somme se fera dès la réception de la subvention.

2021-12-221

CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPÉSIEN – CONTRIBUTION REEE 2021

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer 800 \$ à la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour sa contribution au régime d’épargne études enregistré (REEE) pour les années 2017 à 2021.

2021-12-222

CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Roussy a postulé sur le poste de chauffeur-opérateur-journalier pour une période de 20 semaines pour les opérations de déneigement et qu’il possède de l’expérience dans ce domaine ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal engage monsieur Bruno Roussy pour l’enlèvement de la neige et à l’occasion pour le déneigement des bornes fontaines et pour porter assistance au département des travaux publics selon les modalités prévues au contrat.

2021-12-223

DEMANDE D’AUTORISATION TRACAGE PISTE DE MOTONEIGE AUX ABORDS DE LA ROUTE SAINT-PAUL – CHALET DU PONT-ROUGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2021-12-224

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :23 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »